

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION DE PROGRAMME IMMGC
Route de dar el Beida zone industrielle sidi moussa Alger

Contrat conclu avec
EURL SKYREACH
Sis à 286 Abdi Mouloud-Khraicia-Alger

MISE EN DEMEURE N°01

- Vu le Contrat n°209 du 11/10/2023, portant sur la mise à disposition nacelle ciseaux spécifiques motorisés électriquement par groupes électrogènes pour les prestations de montage au profit de l'usine «C » site de Miliana;
 - Vu le Visa du CF N°2249 du 15/11/2023;
 - Vu l'ordre de service n° 4578 du 22/11/2023;
 - Vu la notification du contrat n°4579 du 22/11/2023;
 - Vu le délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours ;
 - Vu la mise en demeure préalable n°175 du 14/01/2024.
-
- La Direction de programme IMMGC, en sa qualité de maître d'ouvrage, met en demeure n°01, l'entreprise **EURL SKYREACH**, pour les motifs suivants :
 1. Le non-respect des engagements contractuels ;
 2. Mise à disposition de matériel (nacelle à ciseaux) en nombre insuffisant, (04 nacelles non encore déposées jusqu'à ce jour, parmi 13 nacelles contractuelles) ;
 3. Mise à disposition des nacelles en mauvais état ;
 4. Absence d'agent qualifié au niveau du site, pour la maintenance et la mise en marche des nacelles tombées en panne.
-
- Dans un délai ne dépassent pas dix (10) Jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale. faute de quoi, les mesures correctives par la réglementation en vigueur seront appliquées.